



Recommandations sur la réouverture des services publics locaux

Principales recommandations, qui sont à ce stade purement indicatives, à mettre en œuvre dans la perspective d'une réouverture des espaces France services et MSAP le 11 mai 2020 :

- Les agents doivent être équipés de masques (minimum deux par jour et par agent) : si la collectivité portant la MSAP/France Services était en difficulté sur l'un ou l'autre des items de protection, contacter la Mission ruralité de la préfecture ;
- Les agents doivent avoir à leur disposition des gels hydro-alcooliques, également mis à disposition des usagers qui doivent obligatoirement se laver les mains lors de l'entrée dans la structure;
- Les postes de chaque conseiller recevant du public doivent être aménagés d'un plexiglas : des entreprises locales fabriquent ces équipements, les références peuvent vous être communiquées par la Mission ruralité de la préfecture ;
- Afin de garantir la distanciation physique recommandée, un fonctionnement par rendez-vous doit être privilégié permettant d'éviter des temps d'attente à l'intérieur ou l'extérieur de la France Services. En terme organisationnel, un agent pourrait être présent en permanence à l'îlot d'accueil, et l'autre agent attendrait les usagers dans l'espace de confidentialité. Le nombre d'usagers accueillis en simultané au sein de la structure ne peut pas être supérieur au nombre d'agents présents. Ces rendez-vous pourraient être pris par téléphone directement auprès de la France Services (coordonnées disponibles en ligne, un affichage spécifique pourrait être mis en place à la France Services et dans les lieux les plus fréquentés dans les communes concernées). Le mode d'organisation est laissé à la libre appréciation de chaque porteur, en lien avec la préfecture, avec l'obligation de garantir une file d'attente avec une "entrée" et une "sortie" en sens unique ;
- Désinfection régulière des espaces utilisés ;
- Affichage des consignes sanitaires à l'entrée des locaux.